

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA RENTRÉE DES BLEUS

Chaque année, au moment de la rentrée des « bleus », des ordres du jour sont adressés par les commandants de corps aux anciens soldats, pour les engager à user de la meilleure camaraderie vis-à-vis des jeunes gens que la conscription envoie à la caserne.

Ces ordres du jour ne sont pas sans intérêt, et même sans utilité. S'ils ne donnent d'immédiats résultats, ils n'en produisent pas moins un réel effet sur les « anciens » qui, se déclarant supérieurs aux bleus, il y a peu d'années encore, imposaient à ceux-ci parfois brutalement la reconnaissance de cette supériorité.

Combien ont été victimes de ces brimades stupides, de ces niches grossières et méchantes qui se transmettaient tous les ans d'anciens à pierrots, pour le seul plaisir « de faire comme les autres. »

C'était l'habitude, et chaque chambrée avait son système particulier de brimades, en plus des obligatoires visites à la cantine qui vidaient vite la bourse du pauvre bleu !

Les gradés eux-mêmes, sans se mêler peut-être à ces « amusements », fermaient les yeux et laissaient faire. C'était l'habitude ! Et il a fallu l'énergie de plusieurs chefs pour arriver — oh combien peu encore ! — à faire cesser les stupidités souvent immorales, toujours brutales, que quelques-uns — pour rire — commettaient contre les jeunes conscrits, car ceux-ci, le plus souvent petits paysans naïfs, timides, venus d'un coin de campagne qu'ils n'avaient jamais quitté, étaient facilement apeurés, et douces victimes se laissaient faire et se taisaient...

Tout cela s'est suffisamment modifié, depuis peu d'années sans doute, mais d'une façon cependant assez nette, pour que le bleu n'ait plus à redouter, en entrant à la caserne, ces brimades sévèrement réprimées aujourd'hui par la plupart des chefs de corps parmi lesquels nous signalerons le général Peigné, commandant le 9^e corps d'armée à Tours, dont l'ordre du jour adressé aux troupes placées sous ses ordres est le modèle des instructions qu'un chef devrait donner à tous ses subordonnés.

Je compte, dit-il, d'une façon absolue sur l'esprit de fraternité, de solidarité des officiers, gradés et anciens soldats pour que l'accueil aux jeunes soldats dont l'incorporation est proche, soit aussi cordial que possible. Ils vont venir sous peu de jours à l'ombre de nos drapeaux, dans cette grande école de vertus civiques, l'armée, recevoir de leurs anciens les traditions glorieuses du passé, puiser auprès d'eux les leçons de discipline, de soumission aux lois, ce qui fait la grandeur de notre République, la garantie et l'intégralité du territoire, la sécurité au dedans ; ce qui inspire à tous les citoyens la confiance absolue dans l'armée républicaine, c'est la cohésion de nos forces nationales, l'intimité sans réserve unissant le chef à l'homme de troupe, l'amour profond du chef, leur confiance réciproque.

Le général Peigné recommande ensuite l'observation de l'hygiène, l'instruction à l'intérieur de la caserne, abolition radicale des brimades de toutes sortes, des régalades plus ou moins volontaires à la cantine ou à la caserne et il conclut :

L'éducation civique du jeune soldat, son perfectionnement moral s'achèveront sans

effort sous la direction éclairée, prudente de ses chefs. Il comprendra rapidement que la caserne offre des ressources plus saines, plus confortables, que les lieux prétendus de plaisir, où l'on cherche à l'attirer, bouges où son corps s'empoisonne ; cercles dirigés par ceux qui poursuivent le renversement de nos institutions et nos lois, et lorsque de cet enfant d'hier, votre frère d'armes de demain, vous aurez fait un homme accompli, un citoyen libre dans l'Etat libre, ayant la notion nette du droit et de justice la conscience de ses devoirs, vous tous, officiers, gradés et anciens soldats, vous aurez rempli votre rôle d'éducateurs, vous aurez bien mérité de la France et de la République.

Quel républicain ne se féliciterait d'entendre tous les chefs tenir un tel langage ?

L. BONNET.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 12 novembre

PRÉSIDENCE DE M. LOCKROY, VICE-PRÉSIDENT.

La Chambre reprend la discussion du budget de la guerre.

M. Guyot de Villeneuve, député nationaliste, demande que l'armée soit disciplinée, et une durée suffisante du service militaire.

M. Gervais demande que les grades inférieurs n'aient que le droit de proposer des punitions et non de les infliger, et il préconise une réforme du service intérieur.

Le général André répond que sa préoccupation constante est d'améliorer le sort du soldat.

La discussion générale est alors close.

Les 7 premiers chapitres sont aussitôt votés : sur le chapitre 8, concernant le service de santé, M. Constans demande une réduction de 100 francs pour indiquer que des soins meilleurs doivent être accordés aux soldats blessés en service ; il cite plusieurs faits de soldats blessés en service et qu'on a obligés de reprendre le service avant d'être guéris.

Le général André répond que de tels faits sont sévèrement réprimés. M. Constans retire son amendement.

Les chapitres 8, 9 sont votés. Sur le chapitre 10 M. Bouvier demande la laïcisation complète des écoles préparatoires militaires.

Le général André répond que cela est fait excepté pour les hôpitaux pour lesquels on n'a pas encore pu trouver le personnel laïque suffisant.

Les chapitres 10 et 11 sont votés.

Sur le chapitre 12, M. Syveton fait quelques observations au sujet de l'appel des réservistes.

M. Dejeante dépose une motion tendant à inviter le ministre à supprimer aux soldats le port des armes en dehors du service. Le général André répond que cette question sera appelée lors de la discussion de la loi de deux ans.

M. Cunéo d'Ornano dépose une motion demandant une attribution plus équitable des sursis pour périodes de 28 et 13 jours.

Le général André combat cette motion.

La droite et le centre font alors un violent tapage, et invectivent les députés de gauche. Le président suspend la séance.

A la reprise, M. Fourrier dit que la motion de M. Cunéo est bien inutile, car les curés ont encore beaucoup d'influence et font accorder aux réservistes de nombreux sursis.

La motion de M. Cunéo est repoussée par 383 voix contre 187.

M. Cunéo d'Ornano réclame la diminution d'un million, en vue de la suppression des appels des réservistes et territoriaux en 1904. Cette motion est repoussée par 290 voix contre 135.

Une motion de M. Constans tendant à la suppression des conseils de guerre en temps de paix est repoussée par 325 voix contre 243.

Les chapitres 12 à 30 sont votés.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 13 novembre

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE, VICE-PRÉSIDENT

La Chambre vote une proposition tendant à modifier la loi du 26 mars 1891 sur l'atténuation et l'aggravation des peines. Il s'agit de l'application de la loi de sursis par les conseils de guerre.

M. Georges Berry dépose une motion réclamant la nomination d'une commission d'enquête « pour faire la lumière sur les complicités politiques dénoncées dans l'affaire Humbert par les avocats des prévenus ».

Il dit que la suspicion jetée sur certains hommes politiques a provoqué un grand émoi dans le monde parlementaire.

M. Plourens s'oppose à l'enquête demandée par M. Berry ; les dossiers relatifs à ces complicités doivent être à la disposition de la justice.

M. Vallé, ministre de la justice, répond aux deux orateurs ; il déclare qu'il repousse la demande d'enquête, car dit-il, les dossiers doivent rester aux mains des magistrats.

D'ailleurs où sont les complicités ? Les dossiers ont été entre les mains de 22 avocats de tous partis politiques ; s'il y avait eu des complicités politiques, qu'on le sache bien, ces avocats l'auraient dit.

M. Sembat dit qu'il votera la motion de M. Berry, car les Humbert furent certainement favorisés dans leur fuite à Madrid.

La motion d'enquête est acceptée par 360 voix contre 203.

La Chambre reprend la discussion du budget de la guerre.

M. Charpentier demande au ministre de déposer le projet de retraites proportionnelles en faveur des ouvriers licenciés des manufactures de l'Etat.

Sur la demande du ministre la motion est retirée.

Les chapitres 31 à 36 sont votés.

Sur le chapitre 37, qui est relatif à la remonte, le gouvernement a opéré une réduction de 982.000 francs.

MM. Engerand, Leygues, en réclament le rétablissement qui est voté par 347 voix contre 234.

Par 320 voix contre 245, une motion de M. Violette tendant à une réduction de 400.000 fr. afin de diminuer le nombre des chevaux attribués aux généraux du cadre de réserve, est votée.

Les chapitres 37 à 39 sont adoptés ; sur le chapitre 40, M. Sarrat fait voter une motion tendant à fournir du vin aux soldats.

Les articles 40 à 46 sont votés.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 12 novembre

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

L'élection de M. Gassis dans le Finistère est validée.

Le Sénat reprend la discussion du projet d'abrogation de la loi Falloux.

M. Combes, président du conseil monte à la tribune. Rappelant l'amendement déposé par M. Girard dans la dernière séance, il déclare que le gouvernement accepte en principe, les deux idées maîtresses dont s'inspire l'amendement. Cet amendement vise deux catégories de personnes : les membres des congrégations religieuses et les membres du clergé ; seulement M. Combes trouve que la formule même de cet amendement n'est pas juridiquement acceptable, et pourrait être inefficace, car l'amendement tendant à retirer l'autorisation à ceux qui ont prononcé des vœux d'obésissance, de célibat, il pourrait se faire que les prêtres qui sont dans ce cas, par restriction mentale, affirment n'avoir pas prononcé de tels vœux.

A cet amendement le gouvernement veut substituer un projet de loi spécial embrassant les trois ordres d'enseignement. Il supprimera l'enseignement congréganiste et interdiera l'enseignement dans les trois ordres à tous les membres des congrégations. Quant au clergé, le gouvernement estime qu'une solution ne doit être apportée que lorsque on aura statué sur la question de la séparation des Eglises et de l'Etat.

Car dit le président du Conseil, il faut en finir avec cette situation confuse qui ne peut se prolonger qu'au détriment de la tranquillité morale du pays.

L'amendement Girard aura une solution lorsque cette question de séparation sera définitivement tranchée.

M. Combes ajoute que le gouvernement s'est préoccupé, tout en assurant la liberté de l'enseignement, de s'armer contre les congrégations, en prenant le droit de fermer par simple décret les établissements où l'enseigne-

ment contraire à la Constitution et à la morale serait donné.

Le gouvernement a confiance dans la majorité républicaine qui ne manquera pas de le soutenir.

M. Denoix demande l'ajournement de toute discussion ; mais par 141 voix contre 135 cette motion est repoussée.

M. Wallon développe son contre-projet qui demande que l'enseignement soit libre.

Après discussion, ce contre-projet est retiré par son auteur.

Un amendement de M. Milliès-Lacroix est disjoint du texte du projet de loi.

La discussion du projet de loi contre la loi Falloux est alors commencée.

Abrogation de la loi Falloux

L'article 1^{er} du projet de la commission est ainsi conçu : *Le chapitre premier du titre III de la loi du 15 mars 1850, est abrogé.*

Par 225 voix contre 31 cet article est voté.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Et la séance est levée.

Le rapport sur l'instruction publique

On a distribué jeudi aux députés le rapport de M. Simyan, sur le budget de l'instruction publique. Cet important travail s'ouvre par une sorte de préface où M. Simyan expose l'œuvre de l'Université, depuis trente-trois ans, dans toutes les branches du savoir humain. Le rapporteur conclut ainsi :

Si elle (l'Université) mérite encore quelques-uns des reproches dont on l'accable, combien plus ils sont justifiés pour l'enseignement rival ! Tout en ne nous dissimulant pas que bien des progrès restent à faire dans ce sens, nous avons la conviction que nos lycées et nos collèges donnent l'instruction la plus libérale, la plus désintéressée, et nous voulons croire que, seuls aussi, en appliquant les nouveaux programmes, ils sauront assurer un enseignement pratique sans devenir strictement et uniquement utilitaire, comme celui qui est distribué ailleurs pour la plus grande duperie des parents émerveillés.

Peut-être, après toutes ces constatations de choses évidentes, avons-nous le droit de conclure que l'Université, bienfaisant et glorieux foyer de progrès scientifique, est, malgré ses défauts, la meilleure éducatrice des intelligences et des caractères.

C'est une vérité que le parti-pris politique ou religieux cache encore à beaucoup de gens, mais que les nécessités modernes les obligeront tôt ou tard à reconnaître. Car, si l'enseignement par les mots peut quelques temps encore suffire à des esprits mystiques en extase devant le passé, il ne tardera guère à ne plus jeter dans la vie contemporaine que des êtres incapables de la vivre.

Seule, l'Université en accélérant sa marche dans la direction invariable où nous la voyons se diriger depuis si longtemps, possède les traditions qui nous assurent un enseignement à la fois libéral et moderne, formant des hommes cultivés aussi bien qu'aptés au travail fécond.

Puisse-t-elle hâter la réalisation du grand espoir que nous mettons en elle, par le souci constant de meilleures méthodes, par un effort plus continu pour rapprocher sans cesse de la vie son enseignement et par le désir de développer le libre exercice de l'esprit critique et de l'initiative intellectuelle.

Tout ce que nous avons lu et observé au cours de notre minutieuse enquête personnelle nous permet de croire que telle est bien la direction où, plus résolument que jamais, marche l'Université, fidèle ainsi à son passé de hardis et utiles efforts vers un enseignement adapté aux exigences de la vie moderne.

UNE FIÈRE RÉPONSE

Je reçois de mes amis de Vendée, écrit M. Edouard Petit, dans le *Radical*, la lettre suivante. Je me fais un plaisir de la publier :

« Au mois d'août dernier, le conseil général de la Vendée, composé en grande partie de réactionnaires, pour manifester son opposition aux mesures prises par le mi-

nistère contre les congrégations, dont deux cent dix-neuf écoles privées sur deux cent soixante-cinq ont été fermées dans ce département, et pour protester contre la laïcisation des soixante-dix dernières écoles publiques qui étaient restées jusqu'ici confiées à une direction congréganiste, votait la suppression d'un crédit annuel de 500 fr. ouvert habituellement à ceux des instituteurs de la Vendée qui dirigent pendant le semestre d'hiver un cours d'adultes.

« Cette mesure odieuse autant que ridicule souleva, d'un bout à l'autre du département, les protestations indignées de tous les amis de l'instruction laïque, et, sous le patronage de trois journaux locaux, la *Démocratie*, le *Bleu* et l'*Echo*, une souscription publique s'ouvrit dans le département pour dédommager les dévoués maîtres des cours d'adultes de la petite perte qu'allait leur faire subir la mesquinerie d'un conseil général qui ne trouvait plus 500 francs pour eux dans un budget de 4 millions.

« Le préfet et l'inspecteur d'académie s'inscrivirent en tête de la souscription qui a produit en moins de deux mois, sans effort et sans réclame, avec la plus touchante spontanéité, la jolie somme de 3.771 fr. 35.

« Cette somme, versée par les soins de l'inspecteur d'académie, dans la caisse d'épargne du chef-lieu du département, servira pendant plusieurs années, sous le contrôle d'une commission dont la composition a été publiée, à indemniser ceux que la réaction voulait atteindre. »

C'est là une fière, une noble réponse que vient de faire la démocratie vendéenne à ses adversaires.

INFORMATIONS

Parti radical et radical socialiste

Le comité exécutif s'est réuni mercredi soir, sous la présidence de M. Puech, député de Paris. M. Depierre, au nom du bureau, fait le rapport sur la situation politique et sur les travaux du comité depuis le congrès de Marseille. Le président rend compte de la démarche faite auprès du président du conseil et aussi de la conférence faite à Carcassonne, sous les auspices de la Fédération de l'Aude.

Le bureau a été chargé de vérifier les pouvoirs qui seraient contestés. Les protestations doivent être déposées avant la séance ordinaire de décembre.

Le comité procède ensuite à la nomination de onze commissions permanentes.

Après une discussion approfondie, le comité vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant, qui est transmis séance tenante à M. le président du conseil :

« Le comité exécutif du parti républicain radical et radical socialiste, s'inspirant des décisions du congrès de Marseille, émet le vœu qu'en toute circonstance le gouvernement et les élus du parti soutiennent énergiquement l'abrogation intégrale de la loi Falloux et la suppression de l'enseignement congréganiste. »

Mort d'un sénateur

On annonce la mort de M. le docteur Signard, sénateur de la Haute-Saône, décédé hier à 4 heures de l'après-midi, à Gray, d'une attaque d'apoplexie.

Un Magistrat républicain

Il s'est produit, jeudi, au tribunal des Sables-d'Olonne, un incident qui a causé une vive sensation.

A la suite de manifestations violentes, survenues à propos de l'application de la loi des congrégations, un certain nombre de personnalités marquantes du parti clérical étaient poursuivies. Dans l'assistance se trouvait la fine fleur de la réaction vendéenne.

L'avocat des inculpés, M^e Oudin, attaqua violemment le gouvernement. Mais loin de se montrer sévère pour ces manifestations, le tribunal ou plutôt le président, appliquait des peines dérisoires, étant donné les faits qui leur étaient reprochés.

Écœuré de cette partialité réactionnaire, l'un des juges, M. Fougère, se leva tout à coup, et, se tournant vers le président, il lui dit : « Les peines que vous appliquez sont absolument insuffisantes. Dans ces conditions, je refuse de siéger plus longtemps ». Puis, s'adressant au greffier : « Greffier, notez cet incident », et il sortit.

Surpris, le président réactionnaire et le second juge eurent un moment de stupeur ;

puis ils prirent la porte à leur tour, suivis du procureur. Après une heure d'attente, le président n'ayant pu remplacer M. Fougère, dut lever l'audience, tandis que, conduits par M. de La Rochetoulon, les réactionnaires et les femmes des Sables-d'Olonne se livraient à des manifestations bruyantes.

L'incident aura sa répercussion à la tribune de la Chambre.

Dans le Sud-Oranais

Une quarantaine de nos méharistes viennent de battre et de mettre en fuite, près d'Ain-Chair, un djinn fort d'une trentaine d'hommes. Les pillards ont eu quatre tués et plusieurs blessés. Nos méharistes ont eu trois morts et un blessé. Ils ont pris à leurs adversaires trois fusils Lebel et quatre chameaux chargés de provisions.

Une dépêche de Marnia signale, d'autre part un violent combat qui a eu lieu, ces jours-ci, entre deux fractions de tribus marocaines, à une courte distance de la frontière française. Un escadron de chasseurs et une compagnie de tirailleurs avaient gagné cette région. Ils n'ont pas eu à intervenir.

Le progrès

Voilà qu'un savant, le professeur Albertson, de Copenhague, qui opère en Amérique, nous promet des vitesses de 500 kilomètres à l'heure.

Ce professeur a inventé le « train-aimant ». Il dit : un wagon pèse 20 tonnes, d'où un frottement considérable sur les rails et la nécessité d'employer une grande force pour le faire rouler.

Si le wagon ne pèse plus que 2 tonnes, l'effort sera réduit des neuf dixièmes.

Il dispose donc des deux côtés de la voie des électro-aimants d'une forme spéciale, dont l'effet est de soulever les wagons. Leur poids se trouve diminué d'autant.

Un courant électrique est envoyé, et aussitôt le train, soulevé et poussé en même temps, se met en marche, acquérant rapidement une vitesse considérable.

La Compagnie du Delaware and Western railway doit, dit-on, expérimenter en 1904 le système qu'on prépare en ce moment dans ses ateliers.

De sorte que si tout marche bien, et pour peu que l'on continue à aller dans cette voie, le moment n'est peut-être pas loin où de Paris on pourra aller dîner à Pékin... en partant de bonne heure le matin.

PROCHAINEMENT

le « JOURNAL DU LOT »

PARAITRA

SUR 6 COLONNES

et sera composé

EN CARACTÈRES NEUFS

CHRONIQUE LOCALE

Votes de nos sénateurs

Sur l'article premier de la proposition de loi tendant à abroger le chapitre premier du titre III de la loi du 15 mars 1850 (loi Falloux), les votes de nos sénateurs ont été :

Pour : MM. Costes, Cocula, Pauliac.

Dans le scrutin sur la demande d'ajournement de la discussion du projet du gouvernement, les votes de nos sénateurs ont été :

Pour : MM. Costes, Cocula, Pauliac.

L'assistance médicale

Nous recevons la lettre suivante avec prière d'insérer :

Monsieur le directeur,

Le « Médecin » qui répond dans le *Journal du Lot* à la lettre que je vous ai écrite au sujet de l'assistance médicale, met du premier coup le doigt sur la plaie, comme un chirurgien sûr de lui qu'il doit être.

« Il ya, dit-il, quelques-uns de nos confrères qui touchent jusqu'à douze cents francs de l'assistance publique. Ceux-là ne pourront pas souscrire à l'idée d'une caisse de retraites ».

Il semble difficile en effet de demander à des médecins de renoncer à 1200 francs qu'ils touchent pour 1,200 francs, qu'ils toucheront à l'âge de la retraite s'ils y parviennent.

L'argument est très fort ; il est brutal comme un chiffre. Je ne crois pas pourtant que l'obstacle soit infranchissable.

Et tout d'abord, ils doivent être bien rares les médecins qui touchent 1200 francs ou quelque chose d'approchant. Ici encore c'est une simple question de chiffres.

Le Conseil général vote, à raison de 1000 francs par canton, 29,000 francs à répartir entre les médecins, pour assurer le service de l'assistance médicale.

Or, nous sommes environ 80 médecins dans le Lot, peut-être plus. Divisée par 80, cette somme de 29,000 francs est bien loin de donner 1200 fr. en moyenne.

D'ailleurs, plus il y aurait de médecins touchant 1200 francs, plus la part des autres, c'est-à-dire de la très grande majorité, serait petite, infime, insignifiante.

Du reste, est-il bien sûr que ceux de nos confrères qui touchent 1200 francs, seraient si éloignés de participer à la création d'une caisse de retraites ? Ce chiffre de 1200 francs représente une clientèle très étendue, sans concurrents voisins, qui, par le seul fait de leur présence, feraient diminuer la valeur des cartes. Qui peut savoir que cette situation exceptionnelle durera toujours ou même longtemps ? Qui peut garantir ce médecin contre la venue du jeune confrère qui, s'installant dans le village voisin, fera d'un seul coup diminuer de moitié ses honoraires ? Et puis, le médecin ainsi favorisé ne doit-il pas penser quelquefois aux bornes de la route contre lesquelles il pourra venir buter un soir, où, harassé de fatigue, il rentre somnolent, il versera et restera de longs mois éloigné de sa clientèle, peut-être toujours un peu infirme, et les gros chiffres de l'assistance s'en iront avec ceux de la clientèle ordinaire ; et si, comme il arrive, les économies se sont évanouies aussi, il pourrait venir une heure où il se sentirait bien heureux d'avoir une retraite.

J'ai entendu nommer celui de nos confrères qui tenait le record parmi ceux qui touchaient le plus de l'assistance dans quatre ou cinq départements à la ronde. Il est mort, laissant sa veuve dit-on, dans une situation voisine de la gêne. N'est-il pas été préférable qu'il eût existé une caisse de retraites pour les médecins et pour leurs veuves et qu'il y eût adhéré ?

Mais je vais plus loin et dussé-je avoir l'air d'émettre un paradoxe, je dirai que ce médecin qui touche douze cents francs de l'assistance ne verrait pas, en y renonçant, diminuer sa recette d'un sou.

Cette somme de douze cents francs représente à peu près cinq ou six cents malades à soigner pendant un an ; quand je dis cinq ou six cents malades, je me trompe, c'est cinq ou six cents familles que je veux dire, car c'est ainsi qu'en général nous sommes faits, nous médecins : on nous demande une, nous donnons dix.

Eh bien ! j'établis en fait, que sur ces cinq ou six cents familles, il n'y en a pas réellement la moitié qui soient indigents. Inutile d'insister sur les raisons politiques, électorales ou autres qui ont motivé ces inscriptions.

Tout le monde sait ça.

Mais il y a mieux, je crois qu'il y a un quart au moins parmi ces inscrits, qui, s'ils ne nous croyaient pas réellement et convenablement payés par l'Etat, n'oseraient pas, ne voudraient pas nous faire marcher au prix ridicule et humiliant d'un sou ou de deux sous par visite. Ce quart des malades soi-disant indigents de notre confrère doit être de 150 environ : s'ils donnaient seulement, le voulant et le pouvant, dix francs chacun dans l'année, cela ferait 1500 francs. Ce médecin pourrait renoncer aux 1200 francs de l'assistance et aurait encore 300 francs de profit.

Et cela est vrai pour chacun de nous. J'ai en ce moment, en dehors de mon canton, plusieurs malades dans ce cas. L'histoire de l'un d'eux vaut la peine d'être dite. J'ai vu l'an passé un malade éloigné de 17 à 18 kilomètres de chez moi, toujours en dehors de mon canton. J'ai fait chez lui cinq visites qu'il a payées au prix ordinaire de mes visites à cette distance. Après le premier janvier, il est venu un jour me trouver et m'a porté une carte d'indigence, en me disant qu'il pensait que cela me serait égal d'être payé par l'Etat, au lieu de l'être par lui. Je fus très étonné, car je n'avais rien vu chez lui qui indiquât un pauvre : il avait une très belle paire de bœufs, une maison très confortable, très propre, très bien tenue ; il n'avait pas de charges de famille, n'ayant qu'un fils déjà grand et en état de le remplacer ; il m'avait dit plusieurs fois qu'il vendait du vin et qu'il récoltait plus que « ses vivres ». Comme il insistait pour que je prisse sa carte, je lui répondis que je le ferais volontiers, s'il était réellement pauvre, mais que franchement je ne pouvais pas m'obliger à faire peut-être vingt voyages de 34 ou 36 kilomètres pour la somme totale de 28 sous.

Cet homme crut que je voulais rire. « Mais, Monsieur, puisque c'est le gouvernement qui paie, qu'est-ce que cela vous fait ? — « Mon ami, l'Etat me donnera au bout de l'an 28 sous, que je vous aie vu une fois ou 28 fois. Trouveriez-vous convenable, accepteriez-vous que je vinse chez vous à ce prix ? »

Alors le malade me supplia de considérer la carte comme non avenue et de lui continuer mes soins comme par le passé. « Ma carte me servira toujours, ajouta-t-il, pour avoir les remèdes pour rien ».

Et ces malades sont légion. Il n'y a pas de médecin qui ne pourrait raconter cent histoires semblables, s'il le voulait.

Croit-on que nos confrères de Figeac qui persistent à refuser de participer à l'assistance n'ont pas de bonnes raisons pour cela ? Croit-on que la lutte pour la vie est moins difficile, moins âpre à Figeac qu'ailleurs ? Croit-on que nos confrères de Figeac sont plus mauvais juges que d'autres de leurs intérêts pécuniaires, et de leur dignité professionnelle ?

C'est pourquoi je termine comme mon cher et très aimable confrère, en disant que si ce projet

de retraite échoue, « ce sera très regrettable pour le corps médical. »

Docteur CASSAIGNES.

Médailles d'honneur

Des médailles d'honneur ont été décernées aux ouvriers dont les noms suivent :

M. Darnaud (Louis-Alexandre), ouvrier dans la maison Bruel à Souillac ;

M. Chastagnol (Gabriel), chaudronnier dans la maison Daffas à Salviac ;

M. Guiraudet (Henry-Raymond), tanneur dans la maison Claret à Souillac.

M. Mazières (Jean), tanneur dans la maison Costes à Salviac.

CAHORS

Conférence publique

Nous rappelons que c'est ce soir au théâtre, à 8 heures 1/2, qu'aura lieu la conférence organisée par la section de Cahors de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen.

La conférence sera faite par M. Frayssinet, avocat à la Cour d'appel de Toulouse.

Sujet traité : *L'éducation de la démocratie.*

Prix d'entrée : 0 fr. 20.

Elections Consulaires

Par arrêté préfectoral, les électeurs portés, en conformité de l'article 1^{er} de la loi, sur les listes consulaires, sont convoqués pour le dimanche 6 décembre 1903, à la mairie de leur chef-lieu du canton, sous la présidence du maire dudit chef-lieu ou de son délégué, à l'effet de procéder au renouvellement partiel des membres du Tribunal de Commerce de Cahors, pour l'année 1904, au nombre de trois, savoir :

Un président. — Un juge titulaire. — Un juge suppléant.

Pour les deux cantons de Cahors, les élections auront lieu : au Tribunal de Commerce de Cahors pour le canton (Nord), et à la Mairie pour le canton (Sud).

Les membres sortants sont :

1^o M. Caprais Cayla, président, rééligible ;

2^o M. Antoine Bach, juge titulaire, rééligible ;

3^o M. Gabriel Bruel, juge suppléant, rééligible.

Armée

Par décision ministérielle en date du 12 novembre 1903, les officiers de réserve dont les noms suivent, ont reçu les affectations ci-après dans l'armée territoriale :

MM. Ayroles, Romec, lieutenants de réserve et Bure sous-lieutenant de réserve passent au 131^e territorial.

Cercle de la Jeunesse Républicaine Laïque

Les membres du Cercle de la Jeunesse républicaine laïque, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 15 novembre courant, à 1 heure et demie très précise du soir, au siège social du Cercle (café de Bordeaux).

Ordre du jour :

Causerie accompagnée de lectures sur « Le Culte de la Raison. »

Elaboration du programme de la matinée-concert du dimanche 13 décembre prochain.

Organisation d'une conférence publique.

Distribution des nouvelles cartes de membre actif.

Questions diverses.

Le secrétaire.

Les cantonniers

Conformément à la demande de M. Jean Vésone, président de la Fédération générale des cantonniers et éclusiers de France, les membres de la Commission récemment nommée par les ministres de l'intérieur et des travaux publics, à l'effet de procéder à une enquête sur la situation des cantonniers, ont décidé, au cours de leur réunion, tenue jeudi, 12 courant, que trois cantonniers seraient désignés pour prendre part aux travaux de la dite commission.

Ont été nommés :

Messieurs Chonet, chef-cantonnier à Versailles ; Héron, chef-cantonnier à Chartre ; Vial, chef-cantonnier à Limonest (Rhône).

Les étoiles filantes des 15 et 16 novembre

L'essaim des étoiles filantes nommées

« Léonides » va faire un de ses retours les 15 et 16 novembre. Les astronomes qui s'apprêtent à l'observer ne pensent pas qu'il soit très brillant, bien que la Lune étant dans son dernier quartier, ne puisse pas, comme cela arrive parfois, faire obstacle au feu d'artifice céleste. La Comète qui produit ces météores, c'est-à-dire, dont se détachent, comme des fusées, les Léonides, est maintenant très éloignée de nous, au delà de l'orbite de Jupiter. Cependant il est évident pour les astronomes que de petits groupes circulent le long de cette orbite et qu'ils sont suffisants pour produire des pluies d'étoiles plus ou moins abondantes, comme cela s'est vu notamment en 1879 et en 1888. D'après leur position actuelle, c'est dans les premières heures du matin que la pluie d'étoiles de cette année pourra être observée le mieux les 15 et 16 novembre, à la condition, bien entendu, que l'état de l'atmosphère soit favorable.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 14 Novembre 1903

Publications de Mariage

Alibert, Jean-Frédéric, boulanger, et Gracias Pauline, s. p.
Lavaud, Auguste, ajusteur et Viril Marguerite, s. p.

Mariages

Dajan, François, aubergiste, et Sarrut, Jeanne, épicière.
Mazars, Basile-Joseph-Gabriel, commis des Contributions indirectes, et Tamalet, Alice-Joséphine Françoise-Jeanne, s. p.

Décès

Vanel, Louis, boulanger, 58 ans, rue St-James, 7.
Borderies, Jean-Louis, boulanger, 30 ans, à l'hospice.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Classe 1903. — Les jeunes gens de la classe 1903, sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu dimanche 15 novembre, à deux heures de l'après-midi, au café de la Terrasse. Objet de la réunion : Tirage au sort.

Obsèques. — Jeudi à 3 heures de l'après-midi, ont eu lieu les obsèques de M. Marce-nac, adjoint au maire de Figeac.

Une foule nombreuse a suivi cet excellent républicain au cimetière où des discours ont été prononcés par M. Vival, maire, député et M. Colombi conseiller de préfecture, délégué de M. le Préfet du Lot.

PUYBRUN. — Hyménée. — Nous apprenons avec plaisir que M. Jules Baffara, médecin vétérinaire, Président du Comité Radical socialiste de Puybrun, vient de s'unir avec M^{lle} Noelly Véder, issue d'une ancienne famille républicaine. Nos meilleurs souhaits de bonheur aux jeunes époux.

St-PIERRE-TOIRAC. — Foire. — Favorisée par un beau temps, la foire du 12 novembre a été très importante. De nombreuses transactions ont eu lieu.

Voici les cours :

Bœufs de travail, de 650 à 800 fr. la paire ; Taureaux, de 350 à 500 fr. la paire ; Moutons, de 25 à 30 fr. pièce ; porcs gras, de 45 à 50 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 20 à 30 fr. pièce, suivant grosseur.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — La Sainte-Cécile. — Le banquet annuel de la Fanfare municipale l'Union musicale gourdonnaise, aura lieu sous la présidence de M. Linol, maire, à l'hôtel Salle, place du Château-d'Eau, dimanche 22 novembre, à six heures du soir.

Les adhésions sont reçues chez M. Paul Boy, trésorier de ladite Société.
Prix : 3 fr. 50, café compris.

MARTEL. — Arrestation. — Ces jours derniers, la gendarmerie de Martel a arrêté, pour vol de truffes, au lieu dit Veyssou, les nommés Pierre Escudier, cinquante-deux ans, aubergiste à Figeac, et Jean Larnaudie, 45 ans, maçon au même lieu.

BULLETIN FINANCIER

Nous n'avons que des variations sans importance à signaler d'une séance à l'autre, bien que les cours aient été assez discutés.

Le mouvement d'affaires se maintient plutôt actif sur l'ensemble du marché.
Le 3 0/0 se traite à 98,25 dernier cours ; l'amortissable à 98,42.

Le Comptoir National d'Escompte finit à 592 ; le Crédit Foncier à 706.

Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises de l'émission du Crédit Foncier. Les demandes d'obligations sont reçues dès à présent par correspondance au Crédit Foncier, au Comptoir National d'Escompte, au Crédit Lyonnais, à la Société Générale, etc., etc. et dans leurs Agences Départementales. Nous nous proposons du reste de revenir sur cette émission qui est très intéressante à plus d'un titre.

Le Crédit Lyonnais est ferme à 1.130 et la Société Générale à 624.

Parmi nos chemins ; le Lyon cote 1423 et le Nord à 1865.

Le Suez revient à 4.007.

Nous retrouvons l'Extérieure à 90,22 ; l'Italien à 103,65 ; le Portugais à 64,20.

Le Turc nouveau clôture à 88,05 et la Banque Ottomane à 591.

Bibliographie

La Petite Collection illustrée à 0,60 de E. Bernard obtient deux nouveaux succès avec le n° 25, le *Roman d'une Ambitieuse* de A. Lepage, et le n° 26, *L'Héroïque Chasteté* de R. Bouillierot.

L'auteur du *Roman d'une Ambitieuse* a déjà à son actif les deux succès : le Collier de Diamants et Une Cour d'Amour parus précédemment dans la petite Collection. Ce rappel est le meilleur éloge que nous puissions faire à Auguste Lepage. Le nouveau roman où évolue la séduisante et dangereuse figure de Colette d'Olbreux, *L'Ambitieuse*, est une étude très fouillée de la perversion que peut amener dans un cœur de femme, la soif

de luxe, qu'elle expie trop souvent, comme Mme d'Olbreux, par les larmes et la mort.

L'Héroïque Chasteté de Raoul Bouillierot est écrit sous forme de journal : ce miroir où se reflètent de façon si précise toutes les palpitations de l'âme. L'héroïne, Suzanne Alcan, tour à tour riieuse et mélancolique, véritable incarnation de la jeunesse, dont le ciel noir garde toujours un coin de bleu, captivera et attendrira le lecteur.

Ces deux volumes sont, comme les précédents, très artistement illustrés.

En vente chez les principaux libraires, aux bibliothèques des gares et chez E. Bernard, éditeur, 29, quai des Grands-Augustins, Paris.

Comment la route crée le type social.

Les routes du monde moderne, par M. EDMOND DEMOLINS. — Un vol. in-12, 3 fr. 50. F.-Didot et C^e, éditeurs, 56, rue Jacob, Paris.

Ce volume est le second et dernier de l'ouvrage capital de M. Edmond Demolins. C'est un essai de géographie sociale destiné à déterminer, par une méthode nouvelle, les grandes routes suivies par les peuples pour s'établir sur les divers points du globe.

Dans un précédent volume, l'auteur a étudié les *Routes de l'Antiquité*. Il a démontré que la cause première et décisive de la diversité des peuples et de la diversité des races, c'est la route que les peuples ont suivie.

Dans ce nouveau volume, il entreprend d'étudier les *Routes du Monde moderne*, c'est-à-dire celles qui ont directement constitué les sociétés actuelles de l'Europe.

A mesure que le lecteur avance dans cette étude, il voit se poser et se résoudre, comme d'eux-mêmes, par le simple mécanisme de l'analyse méthodique, tous les gros problèmes qui agitent les sociétés humaines ; il voit se dégager les lois sociales avec l'évidence que donnent l'observation et le rigoureux enchaînement des faits.

Il y trouve ainsi le moyen de se réformer, s'il le désire, et de se mettre dans les meilleures conditions, pour s'assurer à lui-même et à sa famille, la force et la prospérité sociales.

Si l'homme ne peut se soustraire à la rigueur des lois sociales, il peut du moins, en les connaissant, s'y accommoder et même les mettre à son service.

Ces brèves considérations suffisent à montrer la grande portée de cette œuvre, qui aura le même retentissement que les précédents ouvrages de M. Edmond Demolins.

L'Almanach Hachette pour 1904

Le grand événement de la semaine est l'apparition de l'*Almanach Hachette* pour 1904. Accueilli dès ses débuts par un succès sans précédent, l'*Almanach Hachette* est à la fois l'*Almanach* météorologique le plus complet, et le plus utile et la plus variée des encyclopédies populaires.

1.200 illustrations diverses ajoutent à l'intérêt d'un texte constamment renouvelé l'image de documents instructifs ou sensationnels ; des milliers de conseils pratiques, de recettes, de résumés statistiques, dix cartes en couleur et une grande carte complète des chemins de fer français, qui, vendue séparément, vaut à elle seule le prix de l'*Almanach* et qui donne jusqu'au nom de la moindre station, sont autant d'avantages qui justifient la faveur sans cesse grandissante de l'*Almanach Hachette*.

Nombreux et inédits, documentés d'une façon nouvelle, attrayante et instructive, les articles de l'*Almanach Hachette* résument toutes les connaissances humaines.

Les grands faits de l'Histoire et de la Science y sont condensés en des pages vivantes et richement illustrées. L'*Almanach Hachette* met aussi au courant des dernières vulgarisations de l'agriculture et publie un résumé de l'*Année agricole*.

Dans la partie *Droit usuel*, vous apprenez vous-même les applications pratiques de la Loi en ce qui concerne les *Droits de la Femme mariée* ; les *Droits des Locataires* et des *Propriétaires*, etc.

A cela s'ajoutent les *Joies du Rire*, éveillées par une série de dessins humoristiques, un grand nombre de prix de concours (9.000 fr. environ), de primes diverses et de billets de théâtre, des primes gratuites d'assurance pour une valeur de 1.650.000 francs.

L'*Almanach Hachette* conseille et renseigne ; il est devenu le vade-mecum inséparable de tous ceux qui ont besoin de s'instruire ou d'instruire les autres.

C'est le véritable trésor des familles.

MARCHÉS

La Villette

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.		VENDUS.		PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1758	1546	1.24	à 1.82	
Vaches.	377	808	1.10	à 1.48	
Taureaux.	132	126	1.10	à 1.36	
Veaux.	1310	1002	1.50	à 2.00	
Moutons.	14100	12000	1.64	à 2.20	
Porcs.	5907	5907	1.08	à 1.28	

Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.		VENDUS.		PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	147	112	1.30	à 1.54	
Vaches.	7	3	1.00	à 1.30	
Moutons.	735	708	1.70	à 2.00	
Porcs.	1776	1688	0.96	à 1.10	



Francs à Pessac. — Spécimen des MONTRES et BIJOUX TRIBAUDEAU

6, TRIBAUDAN, fabricant Principal à BESANCON

livre ses produits directement au Public, soit chaque année plus de 500,000 objets : Montres, Chronomètres, Bijoux, Pendules, Orfèvrerie, Réparations, Grilles et Franco-Tarifé l'envoi. On trouve la Montre Tribaudeau à la Fabrique seulement.

1904 Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD

RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

LE GRAND ANNUAIRE DU LOT

CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS

Par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)

Illustré de plus de 500 gravures

PRÉCÉDÉ D'UNE

HISTOIRE DU QUERCY

GALISTO DE GENOUILHAC

Grand Maître de l'Artillerie

PRIX : 0 fr. 60

LES PERSONNES
atteintes de Rhumatisme, Goutte, Arthrite, Torticolis, Lumbago, Névralgie, Douleurs, ont le plus grand intérêt à s'adresser à M. DELATTRE, rue Méaulens, à Arras, qui leur enverra gratuitement le moyen de se guérir radicalement en peu de temps.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique	État du Ciel	Temps
	maxima	minima			
13 Vend.	+ 10	+ 5	770	Beau	
14 Sam.	+ 10.5	+ 3	768	Beau	

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau.

D^r HERBEAU

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE
LE BEAU SPAHIS

VIII
Épilogues d'Edmond

— Ce que je sais sur mademoiselle Herncastle ? Très peu de chose peut-être, mais assez pourtant pour que je sois convaincu que c'est une femme fine... extraordinairement, au moral comme au physique.

Un peu trop habile peut-être ; comme lady Dangerfield paraît en avoir fait l'expérience à ses dépens.

— Vous ne voulez rien me dire alors ? Tant pis ; nous nous arrangerons, Davis et moi, pour tout découvrir par nous-mêmes. Seulement, cela simplifierait la chose, si vous vouliez m'aider, et je ne vois pas pourquoi vous vous enrôleriez sous le drapeau noir de mademoiselle Herncastle.

— Ne me prenez-vous pas pour un sot mi-

lord, si je vous avoue que je ne vous comprends pas ?

— Je vous jugerais ainsi, si je croyais ce que vous me dites, mais je ne vous crois pas. O'Donnell, cela ne sert à rien de faire des armes avec moi en vous servant de fleurets mouchetés. Vous en savez plus sur mademoiselle Herncastle que vous ne voulez le dire... je crois que vous l'aviez déjà rencontrée quelque part, en Algérie ou en Amérique, avant de la retrouver ici. Un homme ne s'amuse pas à faire des courses nocturnes avec une femme qu'il ne connaît pas. Oh ! ne prenez pas cet air surpris... vous ne me donnerez pas le change. Je vous dis que je vous ai vu escorter mademoiselle Herncastle à travers les champs, dans la direction de Scarswood, entre une et deux heures du matin.

— Diable ! Et comment se fait-il que lord Ruysland jouait ainsi le rôle de sœur Anne et était aux aguets au haut d'une tour entre une et deux heures du matin ?

— J'étais dans ma chambre. Ne vous ai-je pas dit déjà que je ne puis pas m'endormir les nuits où il fait clair de lune ? J'étais assis à la fenêtre de ma chambre à coucher. Je vous ai vu... je vous ai même entendu. Je vous ai entendus tous les deux.

— Vraiment ! Puis-je vous demander ?...

— Je l'ai entendue qui vous demandait, quand vous fûtes arrêtés, s'il y allait avoir une guerre à mort entre vous. Vous avez répondu que ce serait comme il plairait à Mlle Herncastle. Vous l'avez quittée, et elle s'arrêta pour vous regarder partir presque jusqu'au

moment où vous eûtes disparu complètement, comme si vous aviez été son amoureux, par ma foi. Et, cependant, je doute que vous ayez jamais éprouvé de tendres sentiments pour elle.

— C'est vrai. Je n'ai été amoureux qu'une fois en ma vie, et j'ai reçu une leçon, alors, que je ne suis pas près d'oublier. Personne ne sait cela mieux que vous milord.

Le comte ne releva pas le gant qui lui était jeté. O'Donnell tira tranquillement un cigare qu'il alluma.

— Je suppose que je puis fumer en vous écoutant. Rien n'est plus propre qu'une manille à tenir en éveil après dîner l'intelligence d'un homme. Vous pouvez continuer, milord. On dirait à votre air, que vous avez vu quelque autre chose encore.

— Oui. J'ai vu, la nuit suivante, Mlle Herncastle quitter sa chambre à pas de loup, aller attendre sir Richard et faire le revenant. Al-lons, O'Donnell, je suis torturé d'une curiosité brûlante à l'égard de Mlle Herncastle. Soulagez-vous la conscience et dites-moi ce que vous savez.

— Je puis vous renseigner sur tout ce qui s'est passé cette nuit du clair de lune, si c'est ce que vous voulez savoir. J'étais resté plus tard que de coutume à Scarswood, et, en retournant chez moi, j'aperçus Mlle Herncastle, qui se promenait au clair de lune, et m'auto-risant de ce que je lui avais été présenté, je pris la liberté de m'approcher d'elle. Le clair de lune avait agi sur ses nerfs comme sur les

vôtres, milord. Sa santé se trouve peut-être bien de ces promenades, au milieu de la nuit, ou peut-être venait-elle de rendre visite à quelqu'un ; ce qu'il y a de certain, en tout cas c'est que notre rencontre était purement accidentelle, et que c'était la première, comme ce fut la dernière.

— Et ces paroles mystérieuses que j'ai entendues sous ma fenêtre ? Gardez si vous voulez, son secret et le vôtre, mais je vous avertis franchement que je le découvrirai moi-même. Tenez-vous à apprendre ce que je sais déjà ?

O'Donnell fit un signe d'assentiment sans cesser de fumer, mais s'intéressant beaucoup plus à ce qu'allait dire le comte, qu'il n'en avait l'air. Le comte, se demandait-il, aurait-il découvert la vérité ?

— Eh bien ! dit lord Ruysland, depuis la nuit où je la vis avec vous, et celle où je l'ai vu se faire passer pour un fantôme, mon parti a été pris. Je m'étais défilé d'elle dès le principe... maintenant, je savais que c'était une femme dangereuse. J'écrivis à loisir une lettre à mon ami de Londres ; mon ami de Londres fit une visite à Scotland-Yard, et m'envoya Davis, un petit homme sale, en habits noirs, tirant sur le roux, aux yeux clignotants, à l'air doux, qui ressemblait à un pasteur. Il arriva ici le jour même du grand dénouement. le jour où Mlle Herncastle fut renvoyée de Scarswood. Elle n'avait ni ami ni connaissances à Castleford ; elle avait annoncé son intention de retourner à Londres. Davis et moi, nous nous trouvions sur la terrasse quand elle

Étude de M^e V. DURRANC
NOTAIRE A CAHORS

MARDI 24 NOVEMBRE
à 2 heures du soir, en l'Étude

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
en un seul lot

Du fonds de commerce de Librairie et Papeterie, situé à Cahors, rue du Lycée, N° 3, dépendant de la succession de M^{lle} Zoë BARRAT, y compris le matériel et marchandises diverses garnissant ledit Magasin.

La mise à prix, pouvant être baissée, est fixée à **8.000 francs**.

Les personnes qui voudront enchérir devront, avant l'enchère, déposer en l'Étude du Notaire, une somme de mille francs, à titre de garantie.

Pour autres renseignements, s'adresser à M^e DURRANC, dépositaire du cahier des charges.

MERCREDI 25 NOVEMBRE

Et jours suivants, à 2 heures du soir,
rue du Lycée, N° 3

VENTE AUX ENCHÈRES

Du mobilier, argenterie, bijoux, cuivre et objets divers dépendant de la même succession.

Il sera perçu 10 0/0 en sus du prix pour frais de vente.

Pour visiter s'adresser à M^e DURRANC, notaire.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et
1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

TRANSFORMATION du CABINET DENTAIRE
DE LA RUE DU LYCÉE

L.-G. OLLIVIER
CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
SPÉCIALITÉ D'AURIFICATION
Consultations de 9 h. du matin à 5 h. du soir
9, rue du Lycée, 1^{er} étage

COMMERCE DE BOIS
FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS
FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne,	depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d° hêtre,	2 fr. 50
Parquets pin 28/30,	1 fr. 45
d° d° 25,	1 fr. 35
Parquets peuplier 28/30	1 fr. 95
d° d° 25,	1 fr. 60
Parquets mélangés 28/30,	2 fr.
d° d° 25,	1 fr. 75

Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 X 0,80 X 0,85 la pièce 8 fr.

Portes à 5 panneaux 2^m20 X 0,80 X 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvés pour menuiserie.

Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'École dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
Travail parfait et entièrement garanti

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 15 novembre 1903.

V^o Nacia: Courrier du Dimanche. — René Allard: Les Bohémiens — Pierre Sa'es: La course aux millions (suite). — Daniel Lenier: Le cœur chemine (suite). — Pierre Calmettes: La construction des pianos (fin). — Fernand Lafargue: La fiancée-veuve (suite). — Xavier de Montépén: La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration: Cloître Saint-Honoré, Paris. Sommaire du 12 novembre.

Une héroïne de 19 ans, Henri Renou. — Les grandes fêtes religieuses de l'Inde. La cérémonie du Koumbh Méla, F. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde: Omnibus automobile pour fumeurs; La poste en Abyssinie et au Harrar; Le baromètre araucarien; La plus vieille maison d'Amérique; Le tabac des paysans corses; Un mouton rôti sur la glace, G. T. — Chez les Cannibales. Huit ans de croisière dans le Pacifique (Récit de voyage illustré par les photographies de l'auteur et les compositions de Louis Tinayre) (suite), comte Festetics de Tolna. — Comment on fonde une factorerie, E.-M. Laumann. — Chez les Indiens inconnus. La légende de l'arche Houitchole, L.-M. Velton. — Le Toit du monde: Aventures sur l'Himalaya; Roman inédit (suite); Illustrations de Holeywinsky, André Laurie. — Sur les grands chemins du monde (Les dernières découvertes), G. D. — Les Voyages de nos Lecteurs: Une boutique en miniature, X.; Le centre de la terre, X. — Enquêtes mutuelles: Le frein pour navires, Maignon-Mantelet. — Les Races humaines par la plume et par l'objectif: Les Tchouktschis, B. de Zenzinoff. — Curiosités naturelles: Le papillon feuille, XXX. — Nos Concours: Concours N° 97 (Les passagers). — Soixante prix: Résultats du Concours N° 92 (Les terrains expropriés), M. Sphinx. — Histoire sans paroles (Page humoristique), J. Cadet.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2432 du 14 novembre 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

ENTREVUE DE WIESBADEN: L'Empereur d'Allemagne offre au Tzar de passer en revue la compagnie d'honneur du régiment Alexandre. — Guillaume II se rend à la gare. — Les autorités militaires. — Départ du Tzar après la représentation de gala au Théâtre.

Nouveaux travaux du Métropolitain: Les ponts sur la Seine.

Incendie à la bibliothèque du Vatican. — Salle des Vases.

SUD ORANAIS: Les méharistes. — Campement du convoi. — Beni-Abbès. — Les dunes de sable. — Iglis. — Compagnie montée de la Légion. — Pigeonnier militaire. — Revue d'armes des tirailleurs. — Les spahis. — Départ du grand convoi.

LA SAINT-HUBERT A CHANTILLY: Matres d'équipage: Le duc de Chartres. — M. Hugues. — A Saint-Firmin, pour la première chasse. — Quelques habitués. — L'équipage d'Hallate devant l'église de Sentis.

Pacification de la Macédoine. — Accession au monastère de Saint-Barlaam. — L'artillerie à la frontière bulgare.

Randonnée militaire à Villeurbanne. — Départ. — Commission de contrôle. — Les concurrents. — Le taureau et la génisse du Roi d'Angleterre à Grignon. — Buste de Chalmers-Lacour au Sénat. — Monument Dicks Lentz. — Les Frères Huÿ à St-Jast. — M. Bunau-Varilla et l'Indépendance de Panama.

FOUILLES DU LOUVRE: La Colonnade. — Façade au bord de l'eau. — Les anciens fossés rue de Rivoli.

Le Monde Sportif: Le kilomètre à Dourdan. — Lamberjac et Duray. — Course de Côte de Gaillon. — L'arrivée. — Rigolys vainqueur. — Terrible accident. — Marche du Petit Matelot. — Echecs par M. D. Janowski.

Roman illustré: *L'Ombre du Mal*, par Mario Donal.

Le numéro 50 centimes

Le propriétaire gérant: A. COUËSLANT.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES
(Près la gare des *Marchandises CAHORS*)

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

Provisions pour l'hiver

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 8 fr.
Le stère, rendu franco à domicile..... 8 fr. 50

COPEAUX DE BUCHAGE ET DE FENDAGE 5 Fr. le Stère
(RENDU FRANCO A DOMICILE)

S'adresser au Chef du Chantier du Chemin de Fer
ou envoyer les commandes à

M. Arsène COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

PRÈS LA GARE DES MARCHANDISES

s'y présente, et, d'un clignement d'œil, je fis comprendre à mon homme que c'était elle qu'il s'agissait d'épier.

A partir de ce moment, elle pouvait faire ce qu'elle voulait, je n'étais plus intéressé à l'affaire. Elle prit un billet de seconde classe pour Londres, et Davis en fit autant. C'était un train qui s'arrêtait à toutes les gares. Que croyez-vous que fit Mlle Herncastle ? Au lieu d'aller à Londres, elle descendit à la gare de Traverton et marcha à pied dans cette direction résolument jusqu'à la ville de Lewes. Il faisait tout à fait nuit quand elle arriva à Lewes, en ayant toujours Davis à ses trousses sans s'en douter. Elle se rendit dans un petit hôtel qui se trouvait dans les faubourg de la ville, à l'enseigne des *Plumes du Prince*, et y passa la nuit. Elle n'y fit pas connaître son nom et portait un voile vert. Davis passa la nuit comme elle aux *Plumes du Prince*. Elle ne quitta pas sa chambrette toute la journée du lendemain... il était neuf heures du soir avant qu'elle se hasarda à sortir, et, quand elle sortit, elle portait son voile et se rendit à une destination que vous ne devineriez jamais. Avez-vous jamais entendu parler du Trou-Perdu ?

O'Donnell fit un nouveau signe d'assentiment.

— Le Trou-Perdu est à plus de trois milles d'ici et à quatre de Lewes, ce qui est une assez grande course, comme le pauvre Davis en fit l'expérience à ses dépens. La nuit était noire et pluvieuse, les routes couvertes de boue, l'obscurité profonde, mais Mlle Her-

ncastle franchit cette distance comme, si chaque endroit où elle mettait le pied, lui était familier.

Davis ne la perdit pas de vue ; il l'aperçut qui entrait dans la maison du Trou-Perdu, où, après avoir frappé, elle fut introduite par une vieille femme. Il ne la revit plus de cette nuit là. Il attendit l'aurore sous les arbres exposés à la pluie ; mais Mlle Herncastle ne se montra plus. Il ne pouvait pas rester là davantage la crainte des rhumatismes l'emporta sur sa patience et le sentiment de ses devoirs. Il revint déjeuner à Castleford, où il changea de vêtements, puis revint ici m'apprendre ce qu'il avait vu. Quand je vous aurai dit que le Trou-Perdu est la demeure de la nourrice de feu Catherine Dangerfield, quand vous vous serez rappelé la ressemblance frappante de Mlle Herncastle avec Mlle Dangerfield actuellement défunte, vous avouerez que la coïncidence est au moins singulière. La question qui se présente naturellement à l'esprit de tout homme un peu inquisiteur, en pareil état de choses, est celle-ci : Mlle Catherine Dangerfield est-elle véritablement morte ?

— Continuez, dit O'Donnell, dont la figure était restée impassible.

— C'est une question que je me suis faite plusieurs fois. Cette ressemblance qu'ont remarquée tous ceux qui avaient vu la fille adoptive de sir John la coïncidence d'âge, car si Catherine Dangerfield n'était pas morte, elle serait précisément de l'âge qu'a Mlle Herncastle en ce moment, et enfin cette démarche au Trou-Perdu, chez la nourrice de

Catherine Dangerfield, sont autant de circonstances bien propres à faire naître cette idée. Le tombeau est là, c'est vrai... mais laissons cela de côté pour l'instant.

Davis avait un double devoir à remplir... il fallait qu'il eût un œil dirigé sur sir Richard tandis que de l'autre il observait l'ex-gouvernante. Nous étions débarrassés de celle-ci, et nous pouvions la laisser tranquillement au Trou-Perdu pour l'instant et surveiller exclusivement les faits et gestes du baronnet. Cette séparation sera une terrible chose pour Ginévrva. Une femme devient, dans ce cas, absolument morte pour le monde. Je m'occupe d'arranger pour cette fois les choses à l'amiable, et j'espère que ce sera une leçon qui lui servira pour le reste de sa vie.

J'avais envoyé Frankland à Londres et je pris rendez-vous avec sir Richard à l'hôtel des *Armes de Scarswood*. Je le trouvai d'exécrable humeur et d'une obstination au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. Je ne m'opposai pas à ce que vous veniez me voir une fois par hasard, milord me dit mon aimable neveu, mais si vous êtes venu pour me parler de votre nièce et plaider sa cause, je vous avertis que c'est inutile. Je me hasardai à lui présenter doucement quelques observations... je fis valoir la légèreté naturelle du caractère de la pauvre Ginévrva, sa vanité, son goût pour les bals en général, la manière dont elle avait été trompée par cette maudite gouvernante, etc., etc. Mais toute mon éloquence fut en pure perte.

Les femmes devraient être guéries à trente-

cinq ans de leur légèreté naturelle, me répondit le baronnet d'un ton bourru: du reste ajouta-t-il, voilà trop souvent que sa vanité et son amour du plaisir lui font commettre des sottises.

Je l'avais avertie de ne pas aller à ce bal, et elle y est allée ; je l'avais prévenue du châtiment qui l'attendait en cas de désobéissance, et elle n'a pas tenu compte de ce que j'ai pu lui dire. Peu m'importe qu'elle ait eu pour cavalier mademoiselle Herncastle ou le major Frankland... elle croyait être au bras du major Frankland et cela me suffit. Je ne veux pas la revoir, et que je sois damné si je ne tiens pas parole ! Je veux me séparer d'elle, que je sois damné si je ne le fais pas !

Je vous fais grâce des jurements dont il assaisonna cette déclaration. Après cette entrevue, je regagnai Scarswood en laissant Davis aux aguets. Le baronnet passa la journée seul et la nuit venue, il se rendit à la maison de jeu des Dubourg. Davis fit comme lui et ne perdit pas de vue sir Richard, qui joua et perdit, joua et perdit et ainsi de suite à plusieurs reprises. Furieux il se leva pour partir, quand un domestique lui apporta une carte, sur le dos de laquelle il y avait une ou deux lignes d'écriture au crayon.

Il parut tout surpris, dit Davis, relut la note la laissa tomber de ses mains et s'avança à la rencontre d'un étranger qui entra en ce moment.

(A suivre)